

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Grande Aquitaine

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale

EUROPLASMA SA

471 Route de Cantegrit Est
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 5.730 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

La société constitue des dépréciations de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma, décrite dans la note 3.5 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur la situation négative de ses filiales, tels que décrits dans la note 3.12.1.1 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 3.12.1.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis



Bertrand Cuq
Associé



Nicolas de Laage de Meux

Nicolas de Laage de Meux
Associé



Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494 141	1 494 141		
Concession, brevets et droits similaires	1 395 556	1 330 544	65 012	99 098
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 889 697	2 824 685	65 012	99 098
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	309 558	304 826	4 732	5 343
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131 181	5 125 227	5 955	9 970
Autres immobilisations corporelles	251 549	173 224	78 325	90 035
Immobilisations en cours	43 213	43 213		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 735 502	5 646 490	89 012	105 347
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	81 810 876	76 080 875	5 730 001	4 683 843
Créances rattachées à des participations	61 381 634	55 577 981	5 803 653	4 118 317
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 437		17 437	17 437
Autres immobilisations financières	6 584 099	6 535 035	49 064	39 084
TOTAL immobilisations financières :	149 794 046	138 193 891	11 600 155	8 858 682
ACTIF IMMOBILISÉ	158 419 245	146 665 066	11 754 179	9 063 127
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	89 090		89 090	90 790
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	89 090		89 090	90 790
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	7 862 544	5 234 356	2 628 188	2 229 374
Autres créances	701 223		701 223	1 110 391
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 563 767	5 234 356	3 329 411	3 339 765
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	27		27	27
Disponibilités	196 720		196 720	502 263
Charges constatées d'avance	124 083		124 083	1 696 402
TOTAL disponibilités et divers :	320 829		320 829	2 198 692
ACTIF CIRCULANT	8 973 686	5 234 356	3 739 331	5 629 247
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	167 392 932	151 899 422	15 493 510	14 692 374

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 4 087 578	4 087 578	140 648 309
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	72 443 543	68 017 429
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10 185	10 185
Réserves statutaires ou contractuelles	646 542 297	46 544
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		(131 169 685)
Résultat de l'exercice	(747 618 443)	(145 084 168)
TOTAL situation nette :	(24 534 841)	(67 531 386)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	81 061	100 726
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(24 453 780)	(67 430 660)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	110 653	124 147
AUTRES FONDS PROPRES	110 653	124 147
Provisions pour risques	29 571 231	30 879 174
Provisions pour charges	53 911	43 457 726
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 625 142	74 336 900
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		2 450 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 850 000	
Emprunts et dettes financières divers	2 465 357	69 955
TOTAL dettes financières :	5 315 357	2 519 955
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 266 166	2 297 165
Dettes fiscales et sociales	2 582 318	2 691 850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 654	113 508
TOTAL dettes diverses :	4 896 138	5 102 524
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		39 509
DETTES	10 211 495	7 661 987
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	15 493 510	14 692 374

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens		20 742	20 742	
Production vendue de services	2 640 902	75 000	2 715 902	3 190 797
Chiffres d'affaires nets	2 640 902	95 742	2 736 644	3 190 797
Production stockée				(526 143)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			121 244	1 709 332
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2	3
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 857 890	4 373 989
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 700	2 060
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			8 814 694	6 125 274
TOTAL charges externes :			8 816 394	6 127 334
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			57 471	60 821
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 344 763	2 628 033
Charges sociales			997 071	1 137 351
TOTAL charges de personnel :			3 341 834	3 765 383
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			66 347	76 050
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			444 394	
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 175	72 423
TOTAL dotations d'exploitation :			512 916	148 473
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			60 006	80 001
CHARGES D'EXPLOITATION			12 788 620	10 182 013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(9 930 730)	(5 808 024)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9 930 730)	(5 808 024)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	419 420	12
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 561 328	8 786 660
Différences positives de change	170	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	45 980 918	8 786 672
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 174 462	54 441 261
Intérêts et charges assimilées	772 450 347	93 682 325
Différences négatives de change	1 585	3 569
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	783 626 394	148 127 155
RÉSULTAT FINANCIER	(737 645 476)	(139 340 483)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(747 576 206)	(145 148 507)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	114 123	3 004 601
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 666	19 761
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 374 782	170 062
	4 508 571	3 194 423
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90 885	3 129 905
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 574 489	88
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		91
	4 665 373	3 130 084
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(156 803)	64 339
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(114 565)	
TOTAL DES PRODUITS	53 347 379	16 355 085
TOTAL DES CHARGES	800 965 823	161 439 252
BÉNÉFICE OU PERTE	(747 618 443)	(145 084 168)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 LE GROUPE EUROPLASMA	11
1.2 LES FAITS MARQUANTS	14
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	17
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
3.1.1 <i>Frais de développement</i>	17
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	17
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	17
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
3.3.1 <i>Autres participations</i>	20
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i>	21
3.3.3 <i>Autres immobilisations financières</i>	22
3.4 STOCKS ET EN-COURS	22
3.5 CREANCES	22
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	23
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS	23
3.9 CAPITAUX PROPRES	23
3.9.1 <i>Composition du capital social</i>	23
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i>	24
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	24
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i>	24
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i>	26
3.10 SUBVENTIONS	26
3.11 AUTRES FONDS PROPRES	26
3.12 PROVISIONS	27
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i>	27
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives des filiales</i>	27
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i>	27
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i>	28
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i>	28
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges financières</i>	28
3.12.2.2 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	28
3.13 DETTES	28
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	30
3.15 ECART DE CONVERSION	30
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	30
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	30
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES	31
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION	31
4.4 RESULTAT FINANCIER	32
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	33
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES	34
4.7 OPERATIONS EN DEVISES	34

5	AUTRES INFORMATIONS	34
5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	34
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	35
5.2.1	<i>Engagements donnés</i>	35
5.2.2	<i>Engagements reçus</i>	36
5.3	COMPTES CONSOLIDES	36
5.4	EFFECTIFS	36
5.5	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES	36
5.6	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	36
5.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37
5.8	INFORMATIONS DIVERSES	37
5.8.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i>	37
5.8.2	<i>Etat des provisions</i>	40
5.8.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	41
5.8.4	<i>Etat des produits à recevoir</i>	42
5.8.5	<i>Etat des charges à payer</i>	42
5.8.6	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	43
5.8.7	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	43

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a été marqué par les événements détaillés ci-dessous :

1.1 Le Groupe Europlasma

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier du Groupe Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement.

Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

Afin d'étendre les champs d'application de sa torche à plasma et de développer, après l'amiante, des solutions de traitement ultime des déchets dangereux, et de répondre aux grands enjeux environnementaux de notre époque, Europlasma a développé un procédé unique de recyclage des déchets issus de la production de l'aluminium.

Le succès de ce nouveau procédé accroît l'ambition d'Europlasma de valoriser les matières premières extraites lors du traitement de déchets complexes dans un cercle vertueux de production en économie circulaire. Une première utilisation interne de cet aluminium recyclé pourra intervenir dans la composition des réfractaires des fours industriels exposés à de très hautes températures.

Dans ce cadre, l'intégration de l'activité de production de corps creux (Les Forges de Tarbes) et le projet de construction d'une usine dernière génération, unique en Europe, pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium (Les Forges de Gerzat) permettront une intégration directe de cet aluminium recyclé.

Traitement déchets dangereux

Les tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz liées à la guerre en Ukraine depuis février 2022 a fortement pénalisé la production de l'usine de traitement des déchets amiantés. En effet, dans ce contexte il a été décidé de ne pas redémarrer le four de traitement après la maintenance programmée du second semestre. Inertam a ainsi traité 1 896 tonnes de déchets amiantés en 2022 et le stock de déchets amiantés non traités s'établit au 31 décembre 2022 à 3.148 tonnes.

La réception des déchets sur le site a toutefois été maintenue et l'équipe du service des ventes a été renforcée ce qui a permis de constater une dynamique commerciale sur la fin de période avec la signature de plusieurs contrats de partenariat avec des acteurs de la collecte des déchets et notamment en Suisse et en Italie.

Décarbonation

Dans le cadre de la réorientation du site de CHO Morcenx au moyen du développement d'une activité de préparation de combustibles solides de récupération (« CSR »), Europlasma avait signé en 2021, via sa filiale Chopex, un premier contrat d'ampleur qui portait sur le traitement de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets sur 5 ans pour un chiffre d'affaires minimum estimé à 4,5 M€.

En date du 6 janvier 2022, Europlasma a annoncé la signature d'un avenant audit contrat venant doubler la production annuelle de CSR pour atteindre un minimum de 9 M€ sur 5 ans. Europlasma et son partenaire ont en outre convenu d'une hausse du prix de la tonne produite compte tenu notamment de la hausse du prix de l'énergie.

Au cours de l'exercice 2022, 14 863 tonnes de CSR ont pu être préparées, représentant un chiffre d'affaires de 793 K€. La capacité actuellement autorisée de 55.000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permet d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

Industrie

- **Fabrication de corps creux**

L'activité de production de corps creux par la filiale Les Forges de Tarbes a redémarré au 1er avril 2022 avec le passage au tarif d'été de l'électricité. Bénéficiant de contrats de production dans lesquels les prix de l'énergie et des matières premières sont indexés sur leur cours en temps réel, l'activité des Forges de Tarbes a pu se poursuivre en période hivernale. En 2022, 8 098 corps creux ont ainsi été produits.

En outre, les Forges de Tarbes ont reçu une nouvelle commande de son client historique pour la fourniture de 30.000 corps creux. Ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires de plus de 8 M€. Dans ce cadre, les Forges de Tarbes ont encaissé un acompte de 2,5M€ à la signature du contrat, en octobre 2022.

- **Production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium**

Par jugement en date du 25 mars 2022, le Tribunal de commerce de Grenoble a arrêté le plan de cession du fonds de commerce et des actifs de la société Satma PPC, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 2 ZA la Chandelière 38570 Goncelin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 503 053 241 (ci-après « Satma PPC ») au profit de la société Europlasma, avec faculté de se substituer, en tout ou partie, une filiale créée ou à créer contrôlée à 100% par Europlasma.

Dans ce cadre, l'activité et le fonds de commerce de Satma PPC ont été reprises par la société ad hoc Satma Industries, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril 2022 et détenue à 100% par Europlasma.

Satma Industries est un fabricant d'anodes en aluminium pour condensateurs électrolytiques.

L'offre de reprise comprend le maintien de la production sur le site actuel à Goncelin (38) et la conservation de l'intégralité des emplois. Elle vise à terme la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie.

Cette reprise vise la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie.

- **Lancement du projet des Forges de Gerzat**

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a démarré le projet de construction d'une usine dernière génération à Cébazat (63), pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium. Ce projet d'un investissement total de 100 M€ est soutenu par l'Etat français, la région Auvergne-Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole et s'inscrit dans le cadre du déploiement de la seconde phase du plan stratégique d'Europlasma.

L'objectif de ce projet est de créer une usine de production de corps creux en aluminium d'une part, un centre de R&D de renommée mondiale sur les techniques de filage inverse sur les métaux non ferreux, d'autre part. Les bouteilles haute pression seront principalement destinées aux secteurs du médical et de la défense, imposant de travailler sur des technologies complexes à forte valeur ajoutée et sur des volumes de commandes très variables.

La livraison de l'usine initialement prévue pour 2024 est actuellement retardée notamment en raison de l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie et de la redéfinition du projet. Le Groupe poursuit les études avec l'ensemble des parties prenantes en vue de redéfinir les éléments de coûts et de rentabilité du projet.

Solution plasma

- **Évolution des développements en Chine**

Depuis la signature du partenariat entre la filiale chinoise du Groupe, la société Europlasma Environmental Technologies Co. Ltd. (« EET »), et l'Université Hangzhou Dianzi (« UHD »), les équipes sur place réalisent en laboratoire les tests nécessaires à la définition et à la validation des procédés de traitement de deux typologies de déchets distincts : les déchets d'aluminium et les cendres volantes.

Transformer les déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

Pour les déchets d'aluminium, il s'agit du développement d'un procédé nouveau, incluant une torche à plasma, permettant de recycler les déchets ultimes de l'industrie du recyclage et de l'électrolyse de l'aluminium actuellement classés « déchets dangereux » et présents en grande quantité en Chine.

Le 9 mai 2022, le Groupe a annoncé les résultats positifs de nouveaux essais en vue de la commercialisation prochaine d'unités de traitement ultime des déchets d'aluminium par torche plasma.

Europlasma a réalisé, après optimisation de son procédé de traitement, une nouvelle série de tests en partenariat avec UHD. Ils ont permis de traiter des déchets d'aluminium et de récupérer une alumine d'une pureté supérieure à 80%, confirmé par un laboratoire indépendant, contre 70 % précédemment.

Europlasma démontre ainsi la possibilité de transformer, grâce à son procédé innovant, des déchets ultimes d'aluminium, dont la toxicité est avérée, en une matière première inoffensive et à forte valeur ajoutée. Le Groupe s'inscrit ainsi une nouvelle fois, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué par Inertam pour l'amiante, dans sa stratégie de traitement définitif de déchets dangereux et de valorisation de coproduits dans un cercle vertueux d'économie circulaire. Cette matière première recyclée pourra ainsi venir se substituer totalement ou partiellement à des matières premières vierges, notamment dans des matériaux réfractaires ou comme additif dans de nombreuses applications.

Une offre pour les cendres volantes en préparation

Concernant les cendres volantes (REFIOM), EET a finalisé la mise en place du four pilote pour leur traitement définitif sur son centre R&D commun avec UHD. Le procédé historique de vitrification d'Europlasma a été adapté à la typologie des cendres volantes du marché chinois qui sont fortement concentrées en chlore.

Des tests ont été réalisés sur un panel de cendres d'incinération provenant notamment des signataires des lettres d'intention qui sont en attente d'une solution durable pour le traitement de leurs résidus ultimes.

- **Partenariats pour la capture et la valorisation du CO2**

La société Field Intelligence Energy (« FIE »), dans laquelle Europlasma détient une participation de 49%, a signé en juin 2022 un accord avec Pronova Energy, une société formée par Ad Astra Rocket Costa Rica SRL et la société Mesoamérica dans le but de développer un premier projet de production d'hydrogène vert dans la ville de Libéria au Costa Rica à travers la construction d'une centrale destinée à alimenter des flottes de camions à hydrogène, précédemment propulsés au diesel.

Au-delà de ces avancées dans des infrastructures de production d'hydrogène pour la mobilité décarbonée, FIE poursuit son développement technologique en faveur d'un recours aux technologies plasma pour dépolluer l'industrie du pétrole afin de tendre vers la création d'un « Baril Vert », dans lequel l'ensemble de la chaîne de production de l'hydrocarbure serait décontaminé.

1.2 Les faits marquants

Opération sur capital

- **Poursuite du financement obligataire et mise en place d'un emprunt en dette**

Le contrat de BEOCABSA conclu le 16 avril 2021 s'est poursuivi sur l'exercice 2022.

Ainsi, la Société a procédé aux tirages de 16 tranches d'OCABSA ayant donné lieu à l'émission de 1 600 OCA pour un montant nominal total de 16 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, l'intégralité des 1 600 OCA émises ont été converties et ont donné lieu à l'émission de (i) 368.135.300 actions de 2 euros de valeur nominale chacune ; (ii) 40.414.382.760 actions de 0,0001 euro de valeur nominale chacune, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'est avéré inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma le jour de la conversion.

A noter qu'au cours de l'exercice, 15.498.442 actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de 2 euros chacune ont été émises, provenant de la conversion de 245 OCA émises sur l'exercice précédent au titre des tranches 16 à 18.

Le Conseil d'administration a décidé la résiliation de ce contrat de financement à compter du 5 octobre 2022 afin de privilégier un financement en dette. Au titre de ce contrat, les valeurs mobilières restant en circulation au 31 décembre 2022 correspondent à 5 millions de BSA émis à l'occasion du tirage des tranches 1 à 5 pour un total de 500 OCA lesquels ont été exercé postérieurement à la clôture.

Un contrat d'emprunt a été conclu le 4 octobre 2022 entre la Société et le fonds ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF »). Son objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques de l'emprunt d'un montant principal maximum de 14.400.000 euros qui a eu pour vocation de se substituer au Contrat d'Emission susvisé.

- **Réduction de capital**

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférés lors de l'assemblée générale du 7 juin 2022, le Conseil d'Administration a décidé le même jour de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 922.749.606,2127 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social d'un montant de 2 euros à un montant 0,0001 euro, étant précisé que le montant de ladite réduction a été affecté à l'apurement des pertes antérieures et, pour le solde, sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 46.139,7873 euros divisé en 461.397.873 actions ordinaires de 0,0001 euro chacune.

- **Regroupement d'actions**

Faisant usage des délégations votées lors de l'assemblée générale du 7 juin 2022, le Conseil d'administration, réuni le 14 octobre, a décidé de procéder à un regroupement des actions Europlasma par échange de 10 000 actions anciennes contre 1 action nouvelle. Les opérations de regroupement ont débuté le 15 novembre et se sont achevées le 15 décembre 2022. A l'issue de ces opérations, le capital social d'Europlasma était composé de 4.087.578 actions nouvelles (code ISIN FR001400CF13) d'une valeur nominale par action d'1 euro. L'action Europlasma reste cotée sur le marché Euronext Growth Paris sous le code mnémonique ALEUP.

Aide à la restructuration

En date du 24 août 2022, la société a reçu une somme de 1,7 M€ de la part du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. Ce soutien financier est sous la forme d'une avance dont le remboursement est différé de 2 ans et étalé sur une durée de 7 ans, à taux 0%.

Epidémie et crise sanitaire liées à la Covid-19

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Après deux exercices perturbés par la Covid-19, les dernières mesures sanitaires ont été levées en début d'année 2022. Les impacts directs de la Covid-19 ne font donc plus l'objet d'une description spécifique dans ce rapport.

Toutefois, compte tenu des projets actuels du Groupe en Chine et des perturbations locales pouvant découler de la gestion de la Covid-19, le Conseil d'administration poursuit un suivi régulier des impacts potentiels de la pandémie sur le Groupe et sa stratégie.

Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler.

Toutefois, dans ce contexte de tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz, le Groupe a décidé d'adapter ses programmes de production au cours de l'exercice 2022 pour réduire sa consommation d'énergie durant la période hivernale.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître :

- un total bilan de 15 494 K€ et
- un résultat net déficitaire de -747 618 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 25 avril 2023 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983

- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

Le contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA a été conclu le 16 avril 2021 avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros (*voir 1.2 Faits marquants 2022*). Cette émission est intervenue dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021 de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 24 février 2021. Le contrat d'émission concerné a fait l'objet d'une résiliation à compter du 5 octobre 2022.

Un financement en dette d'un montant maximum en principal de 14,4 millions d'euros octroyé par le fonds Environmental Performance Financing a été mis en place. Cette ligne de crédit permet de couvrir les besoins en financement et les investissements au titre des activités de traitement, de valorisation des déchets et de décarbonation.

En outre, la Société a mis en place un nouveau financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing afin de financer les activités et investissements de sa filiale Les Forges de Tarbes.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- de l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante en vue d'une augmentation de la production et d'une amélioration de la rentabilité ainsi que l'accélération des réceptions de déchets à traiter ;
- de la signature en 2022 d'un avenant au contrat du 18 mars 2021 pour la préparation de CSR avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant minimum de chiffre d'affaires de 9 M€ sur 5 ans ;
- de la signature fin 2022 d'un contrat sur Les Forges de Tarbes avec notre client historique pour la production de 30.000 corps creux pour un montant de 8 M€ ;
- de la cession des équipements non utilisés par le Groupe en vue de leur réutilisation ou de la valorisation des matériaux dans des filières dédiées.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2022, le Groupe estime qu'avec l'utilisation des 15 tranches d'1 million d'euros de la nouvelle ligne de financement obligataire, dans l'hypothèse de l'émission de la totalité des OCEANE émises au titre des 15 tranches, lui permettent de financer les activités et investissements de sa filiale Les Forges de Tarbes jusqu'au 31 mars 2026. En outre, la ligne de crédit d'un montant maximal de 14,4M€ permet de couvrir les besoins en financement et les investissements au titre de ses autres activités (traitement, valorisation des déchets et décarbonation) jusqu'au 31 mars 2024.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Eurolasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2022, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO et à un projet de développement de torches et ils sont totalement amortis.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent :

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs des titres		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication : 1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)	2 237	-39 275	100%	6 115	0	32 191	1 030	4 268	-5 301	0	Néant
	3 357	-1 025	100%	3 220	3 220	0	0	0	-1 175	0	Néant
	3	-1 001	49%	2	0	1 510	0	0	-236	0	Néant
	2 010	-3 098	100%	2 010	2 010	0	0	4 101	-1 525	0	Néant
	10	-1 197	100%	10	0	823	0	0	-1 197	0	Néant
	500	-61	100%	500	500	2 567	0	5 363	-61	0	Néant
	6 459	-46 909	100%	69 954	0	16 763	0	175	-838	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres 1. Filiales non reprises au § A. Société Civile Immobilière de Gazéification	1	-4 291	99%	1	0	7 526	0	284	24	0	Néant
2. Participations non reprises au § A. a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
C. Renseignements globaux sur les titres C'est-à-dire A + B 1. Filiales a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble) 2. Participations a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				78 590	2 510	59 871	1 030	14 191	-8 898	0	Néant
				3 222	3 220	1 510	0	0	-1 411	0	Néant
				0	0	0	0				
				0	0	0	0				
				0	0	0	0				

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2022			31/12/2021			Année 2022
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	32 191	-32 191	0	25 325	-25 325	0	6 866
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	16 763	-16 763	0	15 721	-15 721	0	1 042
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	7 526	-4 290	3 236	7 689	-4 314	3 375	-24
Field Intelligence Energy SL	Titres de participation	2	-2	0	2	0	2	2
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 510	-1 510	0	663	0	663	1 510
EP Environmental Technologies	Titres de participation	3 220	0	3 220	2 500	0	2 500	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0	0	0	0	0
Satma Industries	Titres de participation	500		500	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	2 567		2 567	0	0	0	0
Les Forges de Gerzat	Titres de participation	10	-10	0	0	0	0	10
	Créances rattachées aux participations et compte courant	823	-823	0	81	0	81	823
Les Forges de Tarbes	Titres de participation	2 010		2 010	2 010	0	2 010	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0	0	0	0	0
FIG	Titres de participation	0	0	0	4 537	-4 375	162	-4 375
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0	0	0	0	0
Total		143 192	-131 659	11 533	134 598	-125 805	8 793	5 854

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2022, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses filiales et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 6 866 K€ sur la créance rattachée Inertam ;
- 1 042 K€ sur la créance rattachée CHO Power ;
- - 24 K€ de reprise sur la créance rattachée de la Société civile immobilière de Gazéification ;
- 1 512 K€ sur les titres et créance rattachée de la société Field Intelligence Energy SL ;
- 833 K€ sur les titres et créance rattachée des Forges de Gerzat ;
- -4 375 K€ de reprise sur les titres FIG à la suite de la cession de ces derniers à Cho Power.

▮ **Titres Inertam, dépréciés à 100%**

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

▮ **Titres CHO Power, dépréciés à 100%**

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie les titres sont dépréciés à 100 %.

▮ **Titres SCIG, dépréciés à 100%**

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

▮ **Titres Field Intelligence Energy SL, 1,5 K€**

Création de la société en 2020.

Les titres de participation pour un montant de 1.5 K€ sont dépréciés à 100%.

▮ **Titres EP Environmental Technologies, 2 500 K€**

Création de la société en 2020 et augmentation de capital réalisée sur 2021 pour 800 K€ et 720 K€ en 2022.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement.

▮ **Titres Satma Industries, 500 K€**

Création de la société en avril 2022.

▮ **Titres Les Forges de Gerzat, 10 K€**

Création de la société fin 2021.

Malgré la phase de développement de la société, la direction d'Europlasma a décidé de déprécier les titres de participation à 100%.

▮ **Titres Les Forges de Tarbes, 2 010 K€**

Création de la société en 2021 et augmentation de capital pour 2 010 K€ sur l'exercice.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

▮ **Titres FIG, 0K€**

Rachat sur l'exercice de 14 250 titres de la société FIG ce qui porte la participation à 100% du capital et cession de l'intégralité des titres à la filiale Cho Power. La société Cho Power a absorbé sa filiale FIG le 12 octobre 2022 suite à une transmission universelle de patrimoine.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note 5.8.3*.

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 6 866 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2022 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2022, une dotation pour dépréciation de 6 866 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a avancé à la société CHO Power 1 042 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2022 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2022, une dotation pour dépréciation de 1 042 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2022, la SCIG a remboursé à Europlasma 163 K€.
Compte tenu des bénéfices enregistrés au 31 décembre 2022, une reprise de provision a été passée pour 24 K€.

Au cours de l'exercice 2022, pour financer le lancement de Field Intelligence Energy SL, Europlasma a avancé 847 K€ à sa filiale.

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a avancé 2 567 K€ à sa filiale Satma Industries pour financer la reprise de l'activité.

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a avancé 742 K€ (81 K€ en 2021) à sa filiale Les Forges de Gerzat pour son besoin en fonds de roulement pour le lancement du projet. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2022 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2022, une dotation pour dépréciation de 823 K€ ayant été constatée sur la période.

3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de la créance détenue envers Cho Morcenx pour 6 535 K€, dépréciée à 100%, en lien avec la restructuration de la dette de Cho Morcenx réalisée fin 2020.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 89 K€ net au 31 décembre 2022 contre 91 K€ net au 31 décembre 2021.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients envers les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater des dépréciations / reprises au 31 décembre 2022, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.12.1.1 *Provision pour situations nettes négatives des filiales*).

Le montant des provisions pour dépréciations des créances clients s'élève à 5 234 K€ au 31 décembre 2022 (contre 4 790 K€ au 31 décembre 2021) et concerne exclusivement les créances intragroupes.

Les échéances des créances sont données en *note* 5.8.3

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non-compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2022, les disponibilités sont de :197 K€ (502 K€ au 31 décembre 2021).

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 124 K€ au 31 décembre 2022 (1 696 K€ au 31 décembre 2021).

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Europlasma est composé de 4.087.578 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 70.324.154 actions au 1er janvier 2022, a baissé de 66.236.576 actions pour le faire ressortir à 4.087.578 actions au 31 décembre 2022.

Les variations de capital découlent :

- De la conversion de 1 845 OCA du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 ayant donné lieu à l'émission de 40.805.415.255 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- D'une opération de regroupement d'action pour 40.871.693.057 actions ;
- De l'émission de 41 226 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.

	31/12/2022	31/12/2021	variation
Nombre d'actions ordinaires	4 087 578	70 324 154	-66 236 576
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	4 087 578	70 324 154	-66 236 576

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2022	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2022
Capital social	140 648			82	786 106			-922 750	4 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	68 017			-82	4 509				72 444
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	47							646 496	646 542
Report à nouveau	-131 170	-145 084						276 254	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-145 084	145 084	-745 584						-745 584
Subventions d'investissement	101					-20			81
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-67 431	0	-745 584	0	790 615	-20	0	0	-22 420

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2022 est de 1 038 826 actions contre 28 684 353 au 31 décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021	variation
Nombre d'actions à la clôture	4 087 578	70 324 154	-66 236 576
Nombre d'actions en dilution	1 038 825	28 684 353	-27 645 528
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	338 587	-338 587
- OCAGFCO	0	22 897 195	-22 897 195
- BSA ZIGI Capital	2	20 000	-19 998
- BSA EHGO FUND	42	428 571	-428 529
- BSAGFCO	1 038 781	5 000 000	-3 961 219
Nombre d'actions dilué à la clôture	5 126 403	99 008 507	-93 882 104

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2022	4 087 578	-22 419 666 €	-5,48 €	-745 584 329 €	6 049 549 336	-182,40 €
Capitaux propres au 31/12/2022 en dilution	5 126 404	-21 380 839 €	-4,17 €	-745 584 329 €	6 050 588 162	-145,44 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société

Plan d'attribution gratuite 2020-2023 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Au 31 décembre 2022, il n'y plus actions en cours d'acquisition au titre de ce plan à la suite du regroupement ayant eu lieu en date du 16 décembre 2022 (cf § 1 *Faits caractéristiques de l'exercice*).

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2022	QP virée au résultat < 2021	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet KIWI	14	278	20	177	81
Total		278	20	177	81

3.11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2021	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2022
Avance conditionnée projet KiWi	124	0	-13	111
Total	124	0	-13	111

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	13	97	0	111
Total	13	97	0	111

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour risques

3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et ajustée à chaque fin d'exercice depuis lors.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.

Au 31 décembre 2022, cette provision pour un total de 29 378 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 4 847 K€
- Les Forges De Gerzat 364 K€,
- FIELD 523k€,
- Cho Power 23 644 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/21	Reprise	Dotation	Provision au 31/12/22
Inertam	6 412	- 1 565		4 847
Forges De Gerzat			364	364
Field			523	523
Cho Power	24 272	- 628		23 644
	30 684	- 2 193	887	29 378

3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2022, la provision pour garanties s'élève désormais à 193 K€ (31 décembre 2021 : 195 K€).

3.12.2 Provisions pour charges

3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2022, aucune provision n'est constatée.

3.12.2.1 Provisions pour charges financières

Une reprise de provision pour charge financières, sur les 245 OCA lié au contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (voir Note 1.1 Evénements Corporate) non exercées au 31 décembre 2021, a été constatée pour 43 344 K€.

3.12.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 54 K€ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : 113 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2022	Hypothèses retenues au 31/12/2021
Taux d'actualisation	3.75%	0.87%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2022	Table de mortalité INSEE 2021
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2022 s'élèvent à 5 315 K€ et se décomposent comme suit :

- Dettes auprès des établissements de crédit de 2 850 K€ correspondant à 9 tirages du contrat d'émission avec EFC ;
- Emprunt et dettes financières diverses de 2 465 K€ correspondant à 1 700 K€ d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au renforcement des fonds propres, 485 K€ de compte courant de la filiale Les Forges de Tarbes et 285 K€ d'intérêts courus sur emprunts

Au 31 décembre 2022, les dettes diverses s'élèvent à 4 896 K€ (31 décembre 2021 : 5 103 K€) et sont composées :

- 2 266 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2021 : 2 298 K€) ;
- 2 582 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2021 : 2 691 K€) ;
- 48 K€ de remboursement d'un client (31 décembre 2021 : 114 K€).

Les principales variations sont dues aux règlements de dettes intragroupes réalisées sur l'exercice.

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2022 est donné en note 5.8.3.

Passif lié au redressement judiciaire compris dans les dettes financières et les autres dettes

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances superprivilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2022.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	871	157	714
TOTAL	1 114	322	714
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	856

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Nous n'avons pas constaté de produits constatés d'avance au 31 décembre 2022.

3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

La société n'a réalisé aucun contrat externe sur l'exercice 2022.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2022, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2021 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2022			31/12/2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations		21	21			0
Production vendue de biens	0	21	21	0	0	0
Produits des activités annexes	2 423		2 423	1 336	-113	1 223
Autres prestations de services	218	75	293	1 956	12	1 968
Production vendue de services	2 641	75	2 716	3 292	-101	3 191
Chiffre d'affaires net	2 641	96	2 737	3 292	-101	3 191

Le chiffre d'affaires export 2022 correspond à une prestation avec un client Canadien.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes et à la refacturation à la filiale Inertam des loyers de crédit-bail des actifs cédés sur l'exercice.

4.2 Transferts de charges

Les transferts de charges de 36 K€ correspondent :

- Transfert de personnel pour 20 K€ ;
- Indemnité d'activité partielle pour 14 K€ ;
- Remboursement formation pour 2 K€.

4.3 Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Chiffre d'affaires nets	2 737	3 191	-454
Production stockée		-526	
Subvention d'exploitation			0
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	121	1 709	-1 588
Autres produits			0
Produits d'exploitation	2 858	4 374	-1 516
Achats mat.1ères et autres appro.			0
Variation de stocks	-2	-2	0
Autres achats et charges externes	-8 815	-6 125	-2 689
Impôts, taxes et versements assimilés	-57	-61	3
Salaires et traitements	-2 345	-2 628	283
Charges sociales	-997	-1 137	140
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-66	-76	10
Dotations prov.sur actif circulant	-444		-444
Dotations prov.pour risques et charges	-2	-72	70
Autres charges	-60	-80	20
Charges d'exploitation	-12 789	-10 182	-2 607
Résultat exploitation	-9 931	-5 808	-4 123

Les principales variations du résultat sont dues à la baisse des honoraires sur les opérations financières de 3 260 K€ entre 2021 et 2022.

4.4 Résultat financier

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation	419	0
Revenus sur créances financières intragroupe		
Reprises sur provisions financières	45 561	8 787
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		
Produits financiers	45 981	8 787
Intérêts sur emprunts	-285	0
Intérêts sur dettes financières intragroupe	0	0
Perte de change	-2	-4
Dotation aux provisions financières	-11 174	-54 441
Autres charges financières	-772 165	-93 682
Charges financières	-783 626	-148 127
Résultat financier	-737 645	-139 340

Les produits financiers de l'exercice 2022 sont constitués :

- Des reprises sur provisions pour risques pour 2 193 K€ (voir note 3.12.1) ;
- D'une reprise sur provisions liée à la compensation en action effectuée au profit de la société Global Tech en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action sur les 245 OCA acquises et non exercées au 31 décembre 2021 pour 43 344 K€ (voir note 3.12.2.1).

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations Forges de Gerzat pour un montant de 10 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations Field Intelligence Energy pour un montant de 1.5 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 10 276 K€ ;
- De la dotation sur provisions financières pour 364K€ concernant la filiale Gerzat ;
- De la dotation sur provisions financières pour 523K€ concernant la filiale Field Intelligence Energy ;
- De la compensation en action en lien avec les contrats d'émission de BEOCABSA et OCA (voir note 1.1 Evènements Corporate) en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 772 165 K€.

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées au financement mais l'impact est nul sur la trésorerie.

4.5 Résultat exceptionnel

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	114	3 005
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital	0	0
Reprise de provisions exceptionnelles	4 375	170
Produits exceptionnels	4 509	3 194
Pénalités et amendes	-3	-0
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-88	-127
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	0	-3 003
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-4 574	-0
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissements exceptionnels		-0
Charges exceptionnelles	-4 665	-3 130
Résultat exceptionnel	-157	64

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- Du CIR 2021 non provisionné pour 104 K€ ;
- De la reprise de provision pour dépréciation des titres FIG pour 4 375K€,
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- De charges sur exercices antérieures pour 88 K€ ;
- De la valeur comptable des titres cédés de la société FIG à Cho Power pour 4 555K€.

4.6 Impôts sur les bénéfices

Néant.

4.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Opérations sur capital et désendettement du Groupe

- **Mise en place d'un nouveau financement obligataire et attribution gratuite de BSA**

En date du 23 mars 2023, Europlasma a annoncé la signature d'un accord de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 15 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « OCEANE-BSA »), au profit du fonds Environmental Performance Financing, ainsi que l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 lesquels ont été admis à la cotation sur Euronext Growth.

Ce nouveau programme de financement a pour objectif de permettre à la Société de doter sa filiale Les Forges de Tarbes des moyens financiers nécessaires à l'accélération de sa production de corps creux et à l'intégration de nouvelles étapes de production d'obus de 155mm au cours des 36 prochains mois en vue de répondre à la demande croissante en matière de production de munitions de gros calibre.

Cette évolution fait suite à l'autorisation reçue du Ministère de la Défense pour exporter des corps creux produits par Les Forges de Tarbes et utilisés dans la fabrication des obus de 155mm et s'inscrit dans la volonté d'un rétablissement de la souveraineté industrielle nationale et européenne du secteur. La montée en cadence sera accompagnée par l'intégration de nouvelles étapes de production rentrant dans la fabrication d'obus de 155mm, là où les capacités de sourcing sont déjà saturées. Cette montée en puissance permettra d'augmenter la capacité industrielle du site de Tarbes plus rapidement, dans l'optique d'absorber des pics de production pouvant aller jusqu'à 160.000 pièces par an dès 2025.

Les fonds issus de ce programme seront majoritairement alloués à (i) l'achat et la mise en place de machines de production, notamment pour accélérer l'usinage ou encore automatiser l'ogivage, et de matériel spécifique pour garantir la réalisation des activités sensibles au sein du site de Tarbes et optimiser certains postes ; (ii) des travaux de génie civil ; et (iii) la constitution d'un stock stratégique de matière première afin d'assurer une production en continu.

La Société estime que ces sources de financement permettront ainsi de couvrir les besoins pour le déploiement industriel de la filiale Les Forges de Tarbes jusqu'au 31 mars 2026.

- **Augmentation de capital de 1,5M€ au profit de EPF**

En vertu des caractéristiques du financement en dette mis en place en octobre 2022 pour un montant maximum de 14,4 M€ auprès de la société ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF »), à la suite de sa demande de remboursement partiel, le Conseil d'administration d'Europlasma, a décidé de procéder au remboursement d'1,5 million d'euros d'emprunt par compensation de créance en actions. A ce titre, 1,5 million d'actions nouvelles ont été souscrites au pair, soit 1€ par action.

Cette opération a permis au Groupe de se désendetter partiellement et de préserver sa capacité de financement pour continuer à déployer sa stratégie de développement, notamment dans le cadre de l'analyse en cours d'opportunités d'investissements stratégiques.

- **Augmentation de capital de 1,4M€ au profit de GCFO 11**

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « Bons d'Emission ») d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (les « OCABSA ») conclu le 16 avril 2021, 5.000.000 de BSA avaient été émis au profit de Global Corporate Finance Opportunities 11, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« GCFO 11 ») lors du tirage de la première tranche.

Or, en vertu de ce contrat d'émission, en cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, le nombre de BSA auquel GCFO 11 a droit peut être majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel il donnait droit à la date de tirage de la première tranche, soit 21%.

En date du 28 février 2023, l'intégralité des BSA, dont le nombre a été majoré à 14.193.040.0001 conformément aux termes contractuels, a été exercé par GCFO 11. L'exercice des BSA a donné lieu à l'émission de 1.419.804 actions souscrites au pair, soit 1 € par action, et intégralement libérées par compensation à due concurrence avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société suite à la cession au profit de GCFO de la créance de prêt de 1.419.804 € détenue par le fonds EPF.

Cette opération s'est inscrite également dans l'objectif de désendetter le Groupe tout en préservant sa trésorerie.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Crédit-bail

Un contrat de crédit-bail avec rachat à la fin de la période de location a été signé sur l'exercice avec la société Corhofi concernant des actifs pour 3 000 K€ utilisés par la filiale Inertam pour le traitement de déchets amiantés. La durée de ce contrat est de 36 mois.

Rubrique	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Installations techniques matériel et outillages	3 000 000	791 801	1 121 718	1 878 282
Total	3 000 000	791 801	1 121 718	1 878 282

Rubrique	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Installations techniques matériel et outillages	1 291 680	1 829 880	1 291 680	753 480	-	3 875 040	30 000
Total	1 291 680	1 829 880	1 291 680	753 480	-	3 875 040	30 000

5.2.2 Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- La réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- Des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2022.

5.3 Comptes consolidés

La société Europlasma SA établit des comptes consolidés pour le Groupe dont elle est la mère en incluant ses filiales.

5.4 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 33 salariés (2021 : 31 salariés).

5.5 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

5.6 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 240 K€ de salaires et indemnités bruts

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	68	78	146
Services autres que la Certification des Comptes	23	24	47
Total	91	102	193

5.8 Informations diverses

5.8.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494 141		
Autres immobilisations incorporelles	1 333 245		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 827 386		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	309 558		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 131 181		
Installations générales, agencements et divers	77 981		
Matériel de transport	11 490		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	148 023		14 056
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43 213		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 721 446		14 056
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	85 127 982		1 220 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	56 036 089		11 700 187
TOTAL immobilisations financières :	141 164 071		12 920 187
TOTAL GÉNÉRAL	149 712 902		12 934 243

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494 141	
Autres immobilisations incorporelles		33 800	1 395 556	
TOTAL immobilisations incorporelles :		33 800	2 889 697	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			309 558	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 131 181	
Inst. générales, agencements et divers			77 981	
Matériel de transport			11 490	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			162 078	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43 213	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			5 735 502	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		4 537 106	81 810 876	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	382 151	1 107 767	67 983 170	
TOTAL immobilisations financières :	382 151	5 644 873	149 794 046	
TOTAL GÉNÉRAL	382 151	5 678 673	158 419 245	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 494 141			1 494 141
Autres immobilisations incorporelles	1 330 258	14 702	14 417	1 330 544
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 824 399	14 702	14 417	2 824 685
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	282 963	21 864		304 826
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 121 212	4 015		5 125 227
Inst. générales, agencements et divers	25 224	6 697		31 921
Matériel de transport	5 119	2 298		7 417
Mat. de bureau, informatique et mobil.	117 116	16 771		133 887
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 551 633	51 644		5 603 277
TOTAL GÉNÉRAL	8 376 032	66 347	14 417	8 427 962

5.8.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	195 319 43 344 390 113 336 30 683 855	2 175 886 799	4 358 43 344 390 59 424 2 192 559	193 136 53 911 29 378 095
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	74 336 900	888 974	45 600 732	29 625 142
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	64 466 80 444 138 51 861 250 4 789 962	11 519 10 276 144 444 394	21 253 4 374 782 24 379	43 213 76 080 875 62 113 016 5 234 356
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	137 159 817	10 732 057	4 420 414	143 471 459
TOTAL GÉNÉRAL	211 496 717	11 621 031	50 021 146	173 096 602

5.8.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	61 381 634		61 381 634
Prêts	17 437		17 437
Autres immobilisations financières	6 584 099		6 584 099
TOTAL de l'actif immobilisé :	67 983 170		67 983 170
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 862 544	206 821	7 655 722
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	15 285	15 285	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	114 565	114 565	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	492 044	275 317	216 727
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	4 139	4 139	
Groupe et associés	26		26
Débiteurs divers	46 291	32 101	14 190
TOTAL de l'actif circulant :	8 563 767	662 910	7 900 856
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	124 083	124 083	

TOTAL GÉNÉRAL	76 642 147	772 311	75 869 836
----------------------	-------------------	----------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	2 850 000	2 850 000		
Emprunts et dettes financières divers	2 465 357	765 357	1 020 000	680 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 266 166	850 605	106 558	1 309 002
Personnel et comptes rattachés	433 045	433 045		
Sécurité sociale et autres organismes	986 312	716 440	210 726	59 146
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 095 707	36 243	161 700	897 764
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	67 254	50 226	10 394	6 635
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	990			990
Autres dettes	47 654	47 654		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	10 212 485	5 749 569	1 509 378	2 953 537
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

5.8.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 101 448
Personnel	
Organismes sociaux	
État	4 139
Divers, produits à recevoir	7 682
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	3 113 269

5.8.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	285 000
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	524 066
Dettes fiscales et sociales	633 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	9 194
TOTAL	1 451 443

5.8.6 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	124 083	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	124 083	

5.8.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Depuis le 1er janvier 2022, la société Europlasma fait partie d'un groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe est la SA Europlasma, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 384 256 095.

IS seule : 0 €

IS intégration : 0 €

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-747 618
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	-219
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-747 837
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-747 837

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0
Autres :	0
Total	0

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	114 379
Moins-values à long terme	
Total	114 379